



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Gemmage

Question écrite n° 37838

Texte de la question

M Jacques Bompard attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur la production de gemmes dans notre pays. En 1920, la France produisait 178 millions de litres de gemme, en 1960, 59 millions avec 12 000 gemmeurs, en 1976, 10 millions avec 1 400 employes. En 1976, le plan gouvernemental autorise 3 millions de litres avec 400 recoltants. Dans le meme temps, l'industrie francaise produit 15 000 tonnes d'essence de terebenthine et 55 a 40 000 tonnes de colophane, ce qui correspond a l'utilisation de 60 millions de litres de gemme. Mieux que cela, un Girondin a mis au point un carburant, le terpene, issu de la resine de pin, avec en perspective, notre independance energetique grace aux pins de France. Les societes petrolieres francaises ne semblent pas desireuses d'utiliser le procede. Les Americains s'y interessent. La lutte contre la desertification de notre pays passe par l'exploitation systematique de notre potentiel agricole et de nos capacites d'invention. Il lui demande ce que le Gouvernement compte faire au regard de ces informations.

Texte de la réponse

Reponse. - l'action de soutien du gemmage fait l'objet d'une convention annuelle fixant le montant de l'aide publique accordee aux transformateurs qui la reversent ensuite sous forme d'un prix garanti aux gemmeurs. Cette aide dont 90 p 100 sont finances par l'Etat couvre la difference entre le cout de la gemme distillee en Aquitaine et le prix pratique sur le marche mondial. Au cours des dernieres annees, le montant de l'aide a l'hectolitre de gemme a ete frequemment superieur au cours mondial de ce produit. Malgre cet effort financier important, les volumes de gemme recoltes en Aquitaine ne cessent de diminuer et cette activite n'est plus pratquee que par quelques dizaines de personnes a temps partiel. Pour la campagne en cours, la cessation d'activite fin 1987 du dernier operateur industriel transformant la gemme aurait pu constituer un handicap important pour le devenir de l'activite gemmiere. Neanmoins un accord a pu etre trouve afin que l'activite se poursuive sachant que les credits necessaires a la politique de soutien des prix ont ete degages par le comite interministeriel d'aménagement du territoire du 28 janvier 1988.

Données clés

Auteur : [M. Bompard Jacques](#)

Circonscription : - FN

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37838

Rubrique : Bois et forets

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1083

Réponse publiée le : 9 mai 1988, page 1963